

ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT pour Administrateur de Biens



Proposition d'assurance | Contrat Groupe PNO

1. Le Souscripteur

Nom de la société de gestion : _____

Dirigeant : _____ Date de création : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Carte Professionnelle Gestion n° : _____ Syndicat : _____

Siren : _____ Code Naf : _____

Logiciel de Gestion Locative utilisé : _____

Nombre de lots gérés à usage d'habitation : _____ Nombre de propriétaires : _____

La Société de gestion sollicite, dans le cadre de la présente demande, la souscription d'un contrat collectif auprès de l'Assureur mentionné aux Dispositions Particulières transmises à réception de la présente, dans les conditions, limites et plafonds prévus aux Conditions Générales valant notice d'information jointes en annexe.

2. Les garanties

Les garanties ci-après s'exercent sur les biens assurés définis à l'intercalaire Spécial Gérance Plus "option D", et conformément aux Conditions Générales du contrat.

- Incendie et Risques annexes
- Dommages électriques aux Appareils Tempêtes, Grêle, Poids de la Neige Dégâts des Eaux
- Vol, Vandalisme et Détériorations Immobilières
- Bris de glaces
- Renonciation à recours contre les locataires (obligatoire lorsque les locaux sont occupés ou loués par un ascendant ou descendant de l'assuré)
- Attentats / Risques Technologiques
- Catastrophes naturelles (franchise légale et réglementaire)
- **Responsabilité civile propriétaire d'immeuble**
- Défense et Recours
- Risques individuels de la copropriété

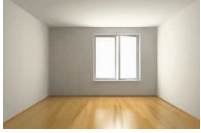


3. Le tarif

La cotisation est forfaitaire et s'élève à **58 € TTC par an et par lot** (dont 3 € de frais accessoires).

Pour la première cotisation, la cotisation due par lot dépend de la date d'adhésion :

- Adhésion intervenant du 1^{er} janvier au 30 juin : 58 € TTC
- Adhésion intervenant du 1^{er} juillet au 31 décembre : 29 € TTC



3. Engagements du Souscripteur

Dans le cadre de son contrat collectif, le Souscripteur s'engage à sélectionner chaque bien placé en garantie, selon les critères suivants :

- Appartement situé au sein d'une copropriété comportant au minimum 4 copropriétaires,
- Superficie jusqu'à 150 m²,
- Faisant l'objet d'un mandat de gestion conclu avec le Souscripteur,
- A usage exclusif de résidence principale pour le locataire et sans qu'il n'y exerce d'activité professionnelle,
- N'a pas fait l'objet d'un refus d'assurance après sinistres au cours des 24 derniers mois,
- N'a pas fait l'objet d'une renonciation à recours contre tout responsable ou garant,
- Est situé dans un bâtiment constitué dans sa construction et sa couverture pour au moins 90% de matériaux durs,
- Vacance tolérée entre deux locataires : 6 mois,
- **Sont exclus : les logements sociaux (HLM), lots ne bénéficiant pas d'un bail de location conforme à la législation en vigueur, location saisonnière, location meublée, lots à usage de résidence secondaire, lots en cours de rénovation, résidences de services, de tourisme, étudiants et seniors, lots à usage hôtelier, lots en mauvais état d'entretien ou frappés d'un arrêté de péril, lots vacants au moment de la souscription, lots classés, inscrits, protégés à l'inventaire des Monuments Historiques, garages isolés, locaux commerciaux/bureaux.**

Transmission des adhésions individuelles: Le souscripteur s'engage à adresser au plus tard le 10 juillet et le 10 janvier, la liste des nouvelles adhésions recueillies au cours du semestre civil écoulé. Pour se faire, un fichier Excel à compléter sera transmis par INSOR (courant 2015, une application sur Internet permettra la saisie des lots à garantir et la génération des listes de lots assurés).

Renouvellement des adhésions : Les adhésions individuelles se renouvellent par tacite reconduction chaque 1^{er} janvier. INSOR adressera quelques semaines avant l'échéance, la liste des polices concernées. La cotisation globale sera à régler au plus tard le 10 janvier.

Mode de règlement retenu par le Souscripteur : Virement bancaire Prélèvement SEPA

En signant ce document, vous n'êtes pas tenu de contracter l'assurance (Art L113-2 du code des Assurances) mais si une police est établie, les renseignements indiqués dans le présent questionnaire serviront de base à l'établissement du contrat et seront considérés comme en faisant partie intégrante. Il est rappelé que la proposition d'assurance n'engage ni le proposant, ni l'Assureur : seul le contrat constate leur engagement réciproque.

INFORMATIQUE ET LIBERTE (loi du 6 janvier 1978) : le Proposant soussigné peut demander à la Compagnie la communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la Compagnie, de ses mandataires, des réassureurs et des organismes professionnels.

Fait à : _____ Le : _____

Nom du signataire : _____ Qualité : _____

Pour l'établissement du contrat Groupe PNO et la mise à disposition du Bulletin d'adhésion, merci de retourner ce document dûment complété à commercial@insor.com ou par fax 01.44.40.84.41 ou courrier : INSOR - Service Commercial - 12 rue Déodat de Séverac 75017 PARIS

Signature du Courtier et Cachet

Signature du Proposant et Cachet

Code Courtier : S _____